



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 28 NOVEMBRE 2025**

LISTE D'ÉMARGEMENT / PRÉSENCES

" Sous-collège "		Présences	Mandats
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Présent	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant Départements	MOLET Delphine	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat M. TACCOEN
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Présente (arrivée 10h10)	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Prof. de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc (Vacant)		
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise	Présente (arrivée 10h10)	
	LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présent	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)		
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence accompagnée de M. DEVISME Simon
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme FIORI Marie
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Présent	Accompagné de M. GRAVES Arnaud et Mme FURNE Emilie
DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant	Excusé	Représenté par M. PHILIPPE Mikael
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	Représenté par M.GUEREL Florent
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme LEDEIN Emilie
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par M. LEFRANC David
Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusée	Représenté par M. RYCKEBUSCH Gilles
Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant	Excusé	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent	
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente	
Membres Consultatifs		
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M.BASMADJIAN	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
INTERNES		
VINCENT Isabelle	Présente	
BRANGER Pierre	Présent	
BOUGHABA Jeanne	Présente	
PASSE Delphine	Présente	
DUBREUX Marie	Présente	
LANCEA Gérard	Présent	
LEFEBVRE Sébastien	Présent	
DECAMPS Suzy	Présente	
BROCHET Sandrine	Présente	
CELARY Cathy	Présente	
LECLERCQ Lydie	Présente	
MARSZALEK Anaïs	Présente	
Externe		
Mme DUVIVIER (Prestataire PV)	Présente	

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025 (9h30)

Séance présidée par M. le Président Préfet Coordonnateur de Bassin Bertrand GALIME puis par le Vice-Président M. Jérôme LEFEBVRE.
 Conflits d'intérêts : le membre concerné ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (membre à voix délibérative).
 membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).
 * Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : uniquement maître d'ouvrage.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025	X			Adoption à l'unanimité Signature par Monsieur le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé cette séance.
2	25-A-044	BUDGET INITIAL 2026	X			Adoption avec 2 abstentions selon le décompte de voix suivant : Membres inscrits : 33 ; Membres présents : 27 ; Mandats : 2 ; Votants : 29 ; Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2 (Alain SIX et Bruno PENISSON) ; Suffrages exprimés : 27
3	Modification des délibérations du 12 ^{ème} Programme d'intervention					
	25-A-045	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE	X			Remplace la délibération n°25-A-033 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025. Adoption à l'unanimité
	25-A-046	EAU ET NATURE EN VILLE ET VILLAGE	X			Remplace la délibération n°25-A-034 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 Adoption à l'unanimité

25-A-047	PROTECTION DE LA RESSOURCE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	X			Remplace la délibération n°24-A-056 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 Adoption à l'unanimité
25-A-048	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	X			Remplace la délibération n°24-A-058 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 Adoption à l'unanimité
25-A-049	MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE	X			Remplace la délibération n°25-A-037 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 Adoption à l'unanimité Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflits d'intérêts : SAGE Boulonnais :
25-A-050	VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE AVEC LES SAGE	X			BARBIER Luc (PNR Caps et Marais d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) RINGOT Bertrand (Prst Il Wateringues, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) (Mandat à MTACCOEN) LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

			Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) – Mme CLERMONT BROUILLET Représentant de l'OFB (membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) – Mme LEDEIN LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) SAGE Scarpe Amont : RAOULT Paul (NOREADE, membre CLE SAGE Scarpe Amont) LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC et VP Campagnes vivantes, membres de la CLE du SAGE Scarpe Amont) CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) TACCOEN Jean-Michel (VP Fédération des chasseurs du PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) BARBIER Luc (VP CEN HDF, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme CLERMONT BROUILLET Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme FIORI
--	--	--	---

					CRETE Françoise (Ch Agr Somme – Ch Rég. Agr HDF, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des estuaires picards et de la mer d’Opale, membre de la CLE du SAGE Somme Aval) SAGE Yser : LEVEUGLE Emmanuelle (SYMSAGEL, future structure porteuse du SAGE de l’Yser) TACCOEN Jean-Michel (CR HDF, membre de la CLE du SAGE de l’Yser) RAOULT Paul (SIDEN-SIAN, membre CLE du SAGE de l’Yser) BARBIER Luc (PNR Caps et Marais d’Opale, membre de la CLE du SAGE de l’Yser) LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC, membre de la CLE du SAGE de l’Yser) Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE de l’Yser) – Mme CLERMONT BROUILLET Représentant de la DRAAF (membre de la CLE du SAGE de l’Yser) – Mme CLOMES Représentant de l’OFB (membre de la CLE du SAGE de l’Yser) – Mme LEDEIN Représentant de l’ARS HDF (membre de la CLE du SAGE de l’Yser) – Mme FIORI
5	Examen des demandes de participation financière				

5.1	25-A-051	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (1 dossier - ligne 11)	X	1 dossier dérogatoire présenté directement en CA : Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflits d'intérêts : Dossier 2025-00941 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul
5.2	25-A-052	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES PAR TEMPS SEC : RESEAUX (1 dossier - ligne 12)	X	1 dossier dérogatoire présenté directement en CA : Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflits d'intérêts : Dossier 2025-01017 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul
5.3	25-A-053	GESTION DES EAUX PLUVIALES (8 dossiers - ligne 16)	X	8 dossiers dérogatoires présentés directement en CA : Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflits d'intérêts : Dossier 2025-01034 : CU Dunkerque : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN) Dossier 2025-00727 : Département 62 : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle Dossier 2025-00563 : CABBALR : LEVEUGLE Emmanuelle En article 4 de la délibération : 8 demandes d'aides en cours d'instruction en délégation d'attribution du CA à la Directrice Générale.
5.4	25-A-054	AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (7 dossiers - ligne 25)	X	6 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet d'un avis favorable à

						l'unanimité avec réserve / recommandations de la CPI du 7 novembre (Dossier REG-2025-00602 – Gouy-les- Grosseillers) :
5.5	25-A-055		RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEME (4 dossiers – ligne 24)	X		3 Dossiers : 2025-01009, 2025-00330, 2025- 00329: SIDEN-SIAN : RAOULT Paul Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflits d'intérêts :
5.6	25-A-056		PLANIFICATION ET GESTION A L'ECHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS (4 dossiers – ligne 29)	X		3 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la CPI du 7 novembre (Dossier REG-2025-00773 - 2 volets – SIVOM de la région d'Âult) Adoption à l'unanimité
6	25-A-057		CONTRAT D'OBJECTIFS "EAU ET AGRICULTURE" AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE	X		4 dossiers dérogatoires présentés directement en CA Adoption à l'unanimité
7	25-A-058		VALIDATION DU CARE DES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE	X		Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflits d'intérêts : LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC), CRETE Françoise (Ch Agr Somme, Ch Agr HDF) Envoi complémentaire au dossier de séance transmis le 24/11/2025 Adoption à l'unanimité
8	25-A-059		FINANCEMENT DES MAEC HORS ZONES A ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES	X		Adoption à l'unanimité
9	25-A-060		APPEL A PROJETS - POLITIQUE JEUNESSE - 2EME EDITION – PERIODE 2026-2027 - « LA PLACE DES 15-25 ANS DANS LE DEBAT POUR L'EAU »	X		Adoption à l'unanimité
10	25-A-061		APPEL A PROJETS « COURS D'ECOLE » 2026-2027	X		Adoption à l'unanimité

11	25-A-062	PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS : NOUVEAU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI 4 DE LA LYS ET AVENANT AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES DU PAPI 2 DU DELTA DE L'AA	X		Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflits d'intérêts : Delta de la Lys : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle Delta de l'Aa : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN), ROUZE Thierry <i>Signature M. Le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé.</i>
12	25-A-063	MESURES DE TRANSITION RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTES	X		Adoption à l'unanimité <i>Signature M. Le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé.</i>
13	25-A-064	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP)	X		Adoption à l'unanimité
14.1	25-A-065	ADMISSION EN NON-VALEUR	X		Adoption à l'unanimité <i>Signature M. Le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé.</i>
14.2	25-A-066	REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS POUR RETARD DE PAIEMENT	X		3 options soumises au vote : <u>Proposition de rejet de la remise gracieuse adoptée à l'unanimité.</u> <i>Signature M. Le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé.</i>

Ordre du Jour

Points décisionnels

- 1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025
- 2 - Budget initial 2026
- 3 - Révision du 12^e Programme d'intervention
- 4 - Examen des pactes de gouvernance avec les SAGE (AMEVA, Boulonnais, Scarpe Amont, Yser)
- 5 - Examen des demandes de participation financière
- 6 - Contrats eau et agriculture (CA 59 62, CA 80, CAHDF)
- 7 - Examen du projet de contrat d'actions pour la ressource en eau des champs captants du Sud de Lille
- 8 - Financement des MAEC en dehors des zones à enjeux pour les agriculteurs BIO (période 2026-2027)
- 9 - Renouvellement de l'appel à projets sur la mobilisation de la jeunesse (période 2026-2027)
- 10 - Lancement d'un appel à projets sur la renaturation des cours d'école (2026- 2027)
- 11 - Examen des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI 4 Lys, PEP Delta de l'Aa)
- 12 - Mesures de transition Raccordement aux Réseaux publics de collectes
- 13 - Contrat d'Objectifs et de Performance
- 14 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Point d'Information

- 15 - Calendrier des instances 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président GAUME, Préfet Coordonnateur de Bassin, salue les membres du Conseil d'Administration en excusant l'absence de Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin. Il précise que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 h 51.

À l'ordre du jour du Conseil d'Administration s'ajoute l'évocation des groupes de travail relatifs à la révision du SDAGE. Ce projet a déjà été examiné en Commission Permanente Eau et Agriculture du 21 novembre dernier.

Mme MATYKOWSKI présente les principaux points à l'ordre du jour, notamment le budget initial 2026. Ce dernier Conseil d'Administration 2025 est l'occasion d'examiner les demandes d'aides n'ayant pas pu être présentées en Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2025. Sera abordé également un point d'information sur l'audit de la Cour des comptes qui s'est déroulé durant tout le premier semestre 2025. Le rapport d'observation provisoire reçu amène à une réponse provisoire avant le rapport définitif prévu début 2026. Il sera partagé avec les membres du Conseil d'Administration.

Elle rappelle également la participation de l'Agence de l'Eau aux congrès des maires du Nord, du Pas-de-Calais et national avec, lors de ce dernier, la signature d'un partenariat entre les six Agences et la SNCF. Il s'agit d'un maître d'ouvrage important en matière de foncier et de gestion d'infrastructures. Les Agences peuvent également intervenir sur les questions de réutilisation d'eau non conventionnelle pour réduire le prélèvement en eau, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires ou la désimperméabilisation des espaces. Il a été question également d'un partenariat avec l'ADEME portant sur l'organisation de réunions communes avec son réseau d'élus ou l'approfondissement de connaissances, comme la consommation en eau des data centers.

POINTS DÉCISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2025

M. le Président GAUME s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal et le relevé de décision.

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025

sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Signature par Monsieur le Vice-Président LEFEBVRE ayant présidé cette séance.

2 - BUDGET INITIAL 2026

M. le Président GAUME rappelle en propos liminaires les débats qui ont eu lieu cette année, lors du budget rectificatif n° 1, en raison des tensions budgétaires concernant notamment le prélèvement sur le

fonds de roulement. Il se réjouit de constater néanmoins que tout n'a pas été prélevé, puisque des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments sont en cours. Ce budget fera sans doute l'objet de discussions au sein du Conseil, néanmoins, au vu de l'avancée des débats au parlement, ils formulent tous le vœu qu'un budget soit voté d'ici le 31 décembre prochain. Pour autant, la situation politique étant ce qu'elle est, ils verront si le projet de loi se transforme en loi de finances initiale dès début janvier, ou s'il faudra passer par d'autres artifices juridiques pour y parvenir.

Il laisse Madame MATYKOWSKI présenter les orientations générales, qui se traduiront par des mesures d'ajustement. Évidemment, au regard du contexte général, elles pourront être examinées lors du débat.

Mme MATYKOWSKI, en préambule puis **Mme DUBREUX**, de façon plus détaillée présentent le point n°2 « Budget initial 2026 », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Arrivée en séance de Madame SAVARIEGO et de Madame CRÉTÉ à 10 h 10.

Remarques et Débats :

Mme PERCELAY précise que les amendements visant à augmenter le plafond de recettes jusqu'à +175 M€ prévus par le Plan Eau sont soutenus par le gouvernement sans préjuger de la décision du parlement.

Mme DUBREUX souhaite ajouter qu'il s'agit de la première année de perception des nouvelles redevances. Les différentes hypothèses pour les assiettes de redevances ne seront confirmées ou infirmées qu'à l'issue de la période de déclaration des redevances, fin mars-début avril 2026. Elles diront si les prévisions retenues sont correctes et, donc, si les prévisions de recettes inscrites pour ces trois nouvelles redevances le sont également. Cette réforme induit ainsi plusieurs zones d'incertitude quant aux encaissements et recettes de redevances de l'année prochaine.

Mme MATYKOWSKI explique que la dernière zone d'incertitude est due au fait que le budget initial 2026 est présenté sur l'hypothèse d'une finalisation du budget 2025 tel qu'il a été présenté en budget rectificatif. La prévision budgétaire 2025 approchera les 90 % d'engagements, avec des conséquences en termes de consommation des crédits de paiement. Il s'agit d'une des nuances à prendre en compte.

M. RAOULT essaie de comprendre sans être certain d'y parvenir.

M. le Président GAUME estime que le plus important est de poser une question à laquelle ils répondront par une autre question éclairée, du fait que Madame PERCELAY a notifié le soutien du gouvernement tout en sachant que personne ne sait si cela sera suffisant.

M. RAOULT en convient, mais revient sur les 52 M€ de prélèvements prévus.

Mme MATYKOWSKI intervient pour préciser que ces 52 M€ sont réalisés sur 2025 avec un premier prélèvement en juin et le second en décembre. Ils sont déjà intégrés dans la trésorerie et le projet de budget initial présenté;

M. RAOULT note que les redevances ont été calculées selon les indicateurs les plus favorables. En revanche, en 2026, les indicateurs correspondront réellement à l'état des lieux de chaque distributeur. Selon ses informations, la redevance va doubler pour le SIDEN-SIAN. Les redevances étant plus élevées que l'année dernière, il demande si cela ne va pas avoir un effet cumulatif sur les recettes de l'Agence.

Mme DUBREUX confirme que c'est exact. Elle explique que les recettes présentées aujourd'hui correspondent aux encaissements des redevances et portent sur l'année d'activité précédente. Les encaissements 2026 concernent l'année d'activité 2025 avec un abattement de 70 % pour une redevance,

80 % pour une seconde, puisque la 1ère année de la réforme considère que la performance est optimale pour tous pour cette première année de mise en œuvre. Les recettes 2026 qu'elle a présentées sont basées sur le niveau le plus bas des recettes de ces deux redevances de performance. Cependant, effectivement, dans le budget initial qui sera présenté en 2027, les montants de ces redevances de performance devraient être plus élevés, puisque tous les établissements publics compétents n'atteindront pas une performance optimale dans la mesure où ce seront les performances réelles.

Mme MATYKOWSKI fait observer qu'en terme de rendement, les trois nouvelles redevances de performance représentent une dizaine de pour cent, en comparaison de la redevance « consommation » assise sur le volume. L'ordre de grandeur invite donc à relativiser.

M. RAOULT demande si l'Agence est vraiment certaine de pouvoir diminuer son fonds de roulement afin de ne plus être en situation d'être prélevée, à elle seule, de 52 M€ sur les 130 M€ récupérés par l'État. Il aimerait d'ailleurs savoir comment la répartition s'est faite entre les Agences de l'Eau. Il s'étonne, en effet, que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la plus petite des six, soit la plus mise à contribution.

Mme PERCELAY explique que la répartition des 130 M€ s'est faite sur deux parties. La moitié des 130 M€, soit 65 M€, ont été répartis selon la trésorerie non fléchée disponible dans les Agences. C'est ce paramètre qui fait peser une lourde charge sur l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'autre partie l'a été sur la base des engagements prévus au 12^e Programme d'Intervention.

M. RAOULT insiste sur la certitude que l'Agence peut voir diminuer son fonds de roulement. Cela fait 30 ans que cette situation se répète, en donnant l'opportunité au gouvernement de venir piocher dans sa trésorerie, et ce, quelle que soit sa couleur politique. Il serait temps d'arriver à résorber l'excédent pour mettre fin à cette situation.

M. le Président GAUME loue la précaution oratoire de Monsieur RAOULT à son encontre, sachant, pour autant, qu'un préfet peut aussi tout entendre. En effet, en regardant sur le temps long, la situation, parfois s'améliore, parfois devient plus difficile, dès qu'il y a des tensions budgétaires. Cette récurrence donne le sentiment que la situation perdure. Ce n'est pas faire offense à la direction du Budget de dire que son métier est de tenir les finances sur un principe d'annualité budgétaire, qui est le fondement de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Tout le monde dit « vive la pluriannualité budgétaire ». Certes, il en faut, mais le fondement constitutionnel historique, et donc historiquement politique, de l'annualité est dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Il fait en sorte que, tous les ans, il soit redemandé aux représentants du peuple l'autorisation de percevoir des recettes et dépenser l'argent public. Cette parenthèse a vocation à remettre les concepts au bon endroit. Monsieur le Président GAUME rappelle avoir procédé à ce même type d'opération pour les universités lorsqu'il était directeur de cabinet ministériel. À l'époque, certaines d'entre elles disposaient de fonds de roulement équivalant au quintuple, voire au sextuple de la norme prudentielle. Cette situation pouvait être qualifiée de préoccupante, en considérant cette forme d'argent public inutilisé alors que d'autres en avaient besoin, dans le même périmètre ministériel ou non. Le bon ordre voulait que ces fonds soient redonnés au plus juste. Pour illustrer ces propos, il revient sur le graphique représentant les variations de trésorerie infra-annuelles (page 20 du dossier de séance), montrant que les perceptions de redevances, donc de recettes, varient, elles sont prépondérantes au second semestre, plus qu'au premier. Il faudrait donc raisonner en terme de correction des variations saisonnières. Second point : il faut que cette trésorerie puisse être affectée ou justifiée. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est vu mettre très fortement à contribution parce qu'elle avait – contrairement à d'autres Agences – une part de trésorerie non affectée trop importante. Cette situation dépend aussi des porteurs de projets, des conventions signées à montrer à l'autorité budgétaire. Pour autant, ce commentaire concerne cette année. En se référant au graphique du budget 2026 des redevances (page 18 du dossier de séance), il est intéressant de voir la perspective pour l'année prochaine. Elle montre notamment une forte baisse, de 18,41 M€, sur la modernisation des réseaux de collecte pour les acteurs économiques de type industriels, mais également une augmentation importante sur la consommation d'eau potable. Cette évolution est intéressante, puisqu'elle permet une meilleure adaptation sur la consommation réelle, et donc une invitation à être plus performants au regard des process utilisés. Un cercle qui doit logiquement se montrer vertueux, à terme.

Mme MATYKOWSKI souhaite préciser que la trésorerie d'une Agence de l'Eau, est gagée en promesses de participation financière à 81 %.

M. le Président GAUME objecte qu'il a été un des rares préfets de bassin à intervenir et à se faire vivement reprendre en s'entendant dire clairement qu'il n'était pas là pour répondre aux revendications de son Conseil d'Administration, mais que son rôle était d'appliquer la politique définie. Preuve qu'il entend ce que dit le Conseil et qu'il le relaie.

Mme MATYKOWSKI en convient, mais insiste à nouveau sur le fait que la trésorerie est à 81 % gagée sur des promesses de projets, de surcroît dans une logique pluriannuelle. Le bilan approfondi du 11^e Programme, notamment sur le plan financier, a été présenté plusieurs fois en Conseil d'Administration. Il montre que les promesses, parfois, n'aboutissent pas, en raison de dossiers jamais mis en œuvre ou plus longs que prévu. Cela pose la question de la maturité des projets. Ainsi, plusieurs millions d'euros ne seront pas engagés, faute de dossiers assez mûrs ou en raison d'un décalage trop important entre l'engagement et la consommation de crédits. Or, pour baisser une trésorerie, il faut décaisser et consommer les crédits. Cela demande aussi que les maîtres d'ouvrage soient au rendez-vous sans mésestimer la difficulté que représente la gestion de grosses opérations, et même de plus petites. En 2025, l'Agence a engagé un apurement des restes à payer sur toutes les opérations antérieures à 2019 avec, en ultimatum, soit la transmission des pièces justificatives pour procéder au paiement, soit l'annulation du dossier. L'objectif est de limiter le reste à payer pour permettre une vision réelle des marges de manœuvre de l'Agence vis-à-vis d'engagements complémentaires. Ce travail va se poursuivre l'année prochaine sur les années 2019-2020-2021, dans l'objectif d'apurer et de baisser la trésorerie.

M. RAOULT estime qu'il faudrait que Bercy comprenne la différence entre un projet de salle des fêtes ou la rénovation d'une église, où il est facile d'obtenir un devis, et la construction d'une station d'épuration nécessitant mille et une autorisations environnementales, entre les fouilles archéologiques et les recours au Tribunal administratif qui prennent trois à quatre ans en moyenne. Cela signifie qu'entre l'autorisation préfectorale et les travaux, cinq ans seront passés. Pour illustration, il présentait la veille dans l'Aisne les dossiers de stations d'épuration. Un maire était furieux d'attendre depuis 20 ans les autorisations nécessaires. Son territoire se trouvant en zone humide, cela implique une compensation de 6 ha. Cette surface, difficile à trouver, l'oblige à dire au maire concerné qu'il est impossible d'engager les travaux tant que cette condition ne sera pas remplie. Il pourrait multiplier cet exemple à l'infini. L'argent est disponible dans les caisses de l'Agence, il est promis à une station d'épuration, mais, entre le moment du lancement du dossier et le jour de l'inauguration, des années se seront écoulées. L'argent dort du côté de l'Agence comme du sien, créant une insuffisance de consommation des crédits que Bercy va considérer comme un surplus de fonds de roulement inutile.

M. PENISSON souhaite remercier les services de l'Agence pour le travail de pédagogie et de clarification mené. En effet, il n'est jamais simple de construire un budget, surtout avec les hypothèses mouvantes qui ont été celles de 2026 au regard, entre autres, des redevances. Il a bien entendu le message en lien avec l'augmentation du plafond de recettes et le soutien du gouvernement apporté aux amendements. Il espère, au final, une issue positive pour les Agences de l'Eau. Il note néanmoins que la baisse de 12 ETP est à l'ordre du jour sans une ventilation concrète dans le projet de loi de finances actuel. Ils verront si ce point sera clarifié en commission mixte paritaire ou au sein d'une autre instance. Mais ce sujet pose question aux représentants du personnel, puisqu'il met en lumière l'inadéquation entre les moyens, les missions et les objectifs ambitieux de l'Agence portés par le 12^e Programme d'intervention. Une situation d'autant plus renforcée par le contrat d'objectifs, l'autre point à l'ordre du jour. Sans remettre en question, voire en anticipant le travail de qualité réalisé par Madame la Directrice Générale et Monsieur le Préfet, dès lors où il faudra discuter avec la Tutelle des objectifs, il est toujours compliqué de valider un budget sans mettre en miroir les objectifs découlant de ce budget. Ce faisant, il paraît compliqué pour les représentants du personnel de voter un budget, au regard des incertitudes qu'il revêt. Raison pour laquelle ils s'abstiendront.

M. le Président GAUME propose de passer au vote.

La délibération

« BUDGET INITIAL 2026 »

n° 25-A-044

est adoptée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 avec 2 abstentions selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 33 ; Membres présents : 27 ; Mandats : 2 ; Votants : 29 ; Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2 (Alain SIX et Bruno PENISSON) ; Suffrages exprimés : 27

3 - RÉVISION DU 12^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Mme VINCENT présente le point n°3 « Révision du 12^e Programme d'intervention », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

Mme MATYKOWSKI précise que ce sont des révisions très techniques et juridiques pour garantir l'application des délibérations. Les dossiers évoqués, portés par des SPL ou SEM relèvent essentiellement de projets d'aménagement urbain, donc entre autres des dossiers « Engagement pour le renouveau du bassin minier » (ERBM). L'objectif des modifications proposées est de continuer à accompagner financièrement ces dossiers sur la partie « gestion de l'eau ».

M. le Président GAUME témoigne du fait que le préfet de Région remercie l'Agence de l'Eau et son Conseil d'Administration pour les aides apportées au programme Engagement pour le renouveau du bassin minier. Les investissements de l'Agence sont, en effet, majeurs, et sont parfaitement complémentaires avec tout ce qui a été fait pour la rénovation du logement et la modification des espaces publics.

Il procède au vote.

La délibération

« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE »

n° 25-A-045

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Elle remplace la délibération n° 25-A-033 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.**

La délibération

« EAU ET NATURE EN VILLE ET VILLAGE »

n° 25-A-046

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Elle remplace la délibération n° 25-A-034 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.**

La délibération

« PROTECTION DE LA RESSOURCE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

n° 25-A-047

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Elle remplace la délibération n° 24-A-056 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024.**

La délibération

« GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »

n° 25-A-048

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Elle remplace la délibération n° 24-A-058 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024.**

La délibération

« MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE »

n° 25-A-049

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Elle remplace la délibération n° 25-A-037 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.**

4 - EXAMEN DES PACTES DE GOUVERNANCE AVEC LES SAGE (AMEVA, BOULONNAIS, SCARPE AMONT, YSER)

M. BRANGER présente le point n°4 « Examen des pactes de gouvernance avec les SAGE (AMEVA, Boulonnais, Scarpe Amont, Yser) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

M. BARBIER fait écho au groupe de travail sur le SDAGE qui s'est réuni dans la semaine. Tous les sujets ayant trait aux zones humides ont été sensibles avec une grosse marge de progrès à réaliser pour que chacun se mette d'accord sur, par exemple, la délimitation de ces zones. Il souhaite savoir si, pour les SAGE qui ne sont pas repris dans la catégorie « zones humides », cela veut dire qu'ils ont déjà réalisé les travaux ou s'il ne faudrait pas leur demander de travailler sur ce point même si, de fait, cela leur sera demandé dans les années à venir.

M. BRANGER répond que les SAGE de la Somme ont déjà fait le travail d'identification des zones humides et de catégorisation des zones humides selon le niveau d'intervention nécessaire. Ce thème ne sera pas repris dans les trois prochaines années, puisque les travaux ont déjà été réalisés.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE AVEC LES SAGE »

n° 25-A-050

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les Membres en conflit d'intérêts :

SAGE Boulonnais :

BARBIER Luc (PNR Caps et Marais d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)
RINGOT Bertrand (Prst Il Wateringues, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) (Mandat à M. TACCOEN)

LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) – Mme CLERMONT BROUILLET

Représentant de l'OFB (membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) – Mme LEDEIN
LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

SAGE Scarpe Amont :

RAOULT Paul (NOREADE, membre CLE SAGE Scarpe Amont)

LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC et VP Campagnes vivantes, membres de la CLE du SAGE Scarpe Amont)

CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont)

TACCOEN Jean-Michel (VP Fédération des chasseurs du PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont)

BARBIER Luc (VP CEN HDF, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont)

SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont)

Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme CLERMONT BROUILLET

Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme FIORI

Représentant de VNF (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – M. RYCKEBUSCH

SAGE Somme Aval et Haute-Somme :

TACCOEN Jean-Michel (CR HDF, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

MOLET Delphine (CD Aisne, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

DISSAUX Jean-Claude (CD PDC, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – Mme CLERMONT BROUILLET

Représentant de la DRAAF (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – Mme CLOMES

Représentant de VNF (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – M. RYCKEBUSCH

Représentant de l'OFB (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – Mme LEDEIN

Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – Mme FIORI

SAVARIEGO Isabelle (CA Amiens Métropole, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

CRETE Françoise (Ch Agr Somme, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme)

SAGE Yser :
LEVEUGLE Emmanuelle (SYMSAGEL, future structure porteuse du SAGE de l'Yser)
TACCOEN Jean-Michel (CR HDF, membre de la CLE du SAGE de l'Yser)
RAOULT Paul (SIDEN-SIAN, membre CLE du SAGE de l'Yser)
BARBIER Luc (PNR Caps et Marais d'Opale, membre de la CLE du SAGE de l'Yser)
LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC, membre de la CLE du SAGE de l'Yser)
Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE de l'Yser) – Mme CLERMONT BROUILLET
Représentant de la DRAAF (membre de la CLE du SAGE de l'Yser) – Mme CLOMES
Représentant de l'OFB (membre de la CLE du SAGE de l'Yser) – Mme LEDEIN
Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE de l'Yser) – Mme FIORI

5 – EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. BRANGER présente le point n°5 « Examen des demandes de participation financière », en référence au dossier et au diaporama de séance.

5.1 - ÉPURATION PUBLIQUE LIGNE 11

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5.1 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 1 273 509 €**

- REG-2025-00941 SIDEN-SIAN

Remarques et Débats :

M. le Président GAUME rappelle le principe relatif aux conflits d'intérêts. Madame MATYKOWSKI précise qu'il n'est pas demandé en Conseil d'Administration de faire sortir les membres en conflit d'intérêts, mais qu'il est fait en sorte qu'ils ne prennent pas la parole avant le vote afin de ne pas l'influencer.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

**« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET
ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (1 dossier - ligne 11) »**

n° 25-A-051

1 dossier dérogatoire présenté directement en CA :

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le Membre en conflit d'intérêts : Dossier 2025-00941 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul

5.2 - RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT LIGNE 12

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5.2 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– 1 dossier de participation financière pour un montant de 123 255 €

- REG-2025-01017 SIDEN-SIAN

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

**« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC :
RÉSEAUX (1 dossier – ligne 12) »**

n° 25-A-052

1 dossier dérogatoire présenté directement en CA :

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le Membre
en conflit d'intérêts : Dossier 2025-01017 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul**

5.3 - GESTION DES EAUX PLUVIALES LIGNE 16

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5.3 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– 8 dossiers de participation financière pour un montant de 2 041 628 €

- REG-2025-01032 LE TOUQUET PARIS-PLAGE
- REG-2025-01030 BOULOGNE-SUR-MER
- REG-2025-01034 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00757 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00727 DÉPARTEMENT 62
- REG-2025-00575 CA LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00563 CA DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE
- REG-2025-00432 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX
PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« GESTION DES EAUX PLUVIALES (8 dossiers - ligne 16) »

n° 25-A-053

8 dossiers dérogatoires présentés directement en CA :

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les
membres en conflit d'intérêts :
Dossier 2025-01034 : CU Dunkerque : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN)**

Dossier 2025-00727 : Département 62 : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle
Dossier 2025-00563 : CABBALR : LEVEUGLE Emmanuelle

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– **8 dossiers de participation financière pour un montant de 5 030 440 €**

- REG-2025-00612 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00620 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00859 SA ÉCONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELÉE
- REG-2025-00897 SA ÉCONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELÉE
- REG-2025-00925 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-00926 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-00928 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-01098 HABITAT DU NORD SA D'HLM

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

Adoption à l'unanimité c.f. en article 4 de la délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES n° 25-A-053 : 8 demandes d'aides en cours d'instruction en délégation d'attribution du CA à la Directrice Générale.

5.4 - EAU POTABLE LIGNE 25

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5.4 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– **7 dossiers de participation financière pour un montant de 1 151 376 €**

- REG-2025-01013 HENU
- REG-2025-01009 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00979 CA LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00818 CC DU VAL DE SOMME
- REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS
- REG-2025-00330 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00329 SIDEN-SIAN

Remarques et Débats :

Au sujet du dossier n° REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS

M. le Président GAUME met en avant le dossier concernant la petite commune de GOUY-LES-GROSEILLERS. Il invite celles et ceux qui le veulent à regarder les vidéos du Sénat en ligne, ils pourront y voir l'audition de Madame VINCENT, Directrice Générale adjointe et lui-même, en compagnie des directeurs généraux et préfets des bassins Seine-Normandie et Rhin-Meuse. Cette audition aura été particulièrement tonique, notamment lors des échanges vifs entre le préfet de bassin de Seine-Normandie et monsieur le sénateur VIAL, convaincu que les Agences de l'Eau disaient n'importe quoi.

M. RAOULT ajoute que certains avançaient l'idée que les Agences de l'Eau ne subventionnaient pas les communes isolées qui n'adhéraient pas à une communauté de communes ou à un syndicat.

M. le Président GAUME confirme le sens des propos dénonçant l'ostracisme et la conditionnalité exercée sur les communes et petites communes isolées. Le dossier de GOUY-LES-GROSEILLERS mériterait d'être envoyé à Monsieur VIAL comme preuve du contraire.

Il propose, sur ce dossier en particulier, si le Conseil d'Administration vote en faveur de l'aide, de solliciter le préfet de l'Oise afin de le sensibiliser sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à accompagner l'Agence de l'Eau par les subventions d'investissement à sa disposition, comme la DETR, surtout si, d'aventure, il est nécessaire de faire des études. En effet, si la dégradation du PVC altère la qualité de l'eau conduite par la canalisation, il est à craindre que cette dégradation pose également problème aux milieux et demande à être retirée. Il remercie le SGAR de prendre en compte cette suggestion.

C'est également un exemple à communiquer à ce même sénateur qui pense que les Agences n'aident que les métropoles en méprisant les territoires ruraux.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (7 dossiers - ligne 25) »

n° 25-A-054

6 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité avec réserve/recommandations de la CPI du 7 novembre (Dossier REG-2025-00602 – Gouy-les – Groseilliers) :

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le Membre en conflits d'intérêts : 3 Dossiers : 2025-01009, 2025-00330, 2025- 00329 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul

À la suite du vote, **Monsieur le Président GAUME** entérine l'envoi d'un message en son nom à l'attention de Monsieur CAILLAUD, préfet de l'Oise.

M. RAOULT se pose la question de savoir ce que le préfet de l'Oise d'alors a fait pour inciter cette commune d'une quinzaine d'habitants à adhérer à une intercommunalité, puisqu'elle ne l'a toujours pas fait. Il assure que la situation a été bien différente dans le Nord.

M. le Président GAUME indique que ces aspects seront abordés dans le message.

5.5 - MILIEUX NATURELS LIGNE 24

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– 4 dossiers de participation financière pour un montant de 949 912 €

- REG-2025-00968 SMAECEA
- REG-2025-01015 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00681 CC PONTTHIEU- MARQUENTERRE

• REG-2025-00773

SIVOM DE LA RÉGION D'AULT

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

**« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET
ÉCOSYSTÈMES (4 dossiers – ligne 24) »**

n° 25-A-055

**3 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet
d'un avis favorable à l'unanimité de la CPI du 7 novembre (Dossier REG-2025-00773 – 2 volets –
SIVOM de la région d'Ault)**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

5.6 - PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS LIGNE 29

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n° 5.6 du dossier du CA du 28 novembre 2025) :

– 4 dossiers de participation financière pour un montant de 440 492 €

- REG-2025-00981 SYMSAGEB
- REG-2025-00977 SYMSAGEB
- REG-2025-00758 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00723 USAN

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

**« PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET
DES SOUS-BASSINS (4 dossiers – ligne 29) »**

n° 25-A-056

**4 dossiers dérogatoires présentés directement en CA
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.**

6 - CONTRATS EAU ET AGRICULTURE (CA 59 62, CA 80, CAHDF)

M. BRANGER présente le point n°6 « Contrats eau et agriculture (CA 59 62, CA 80, CAHDF) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

Mme MATYKOWSKI profite de la présence de Madame CRÉTÉ et de Monsieur LEVEUGLE pour formuler le vœu d'une signature de ces contrats au salon de l'Agriculture fin février.

M. le Président GAUME remercie Madame MATYKOWSKI pour cette belle idée.

M. RAOULT demande si le projet de mettre en œuvre un « droit à l'eau » concernant l'irrigation a avancé. Selon ses informations, ce principe fonctionnerait dans la Somme. Il était question de le mettre en place dans le Nord, le Pas-de-Calais, voire l'Aisne. Cet élément lui semblait particulièrement positif pour maîtriser les consommations en engageant en même temps un dialogue avec le monde agricole. De plus en plus d'agriculteurs ont besoin d'irriguer, tout en devant maîtriser les volumes disponibles. Le système mis en place dans la Somme lui paraît judicieux, il aurait été intéressant de l'étendre aux autres départements du Nord et du Pas-de-Calais.

M. le Président GAUME répond que les souhaits exprimés par Monsieur RAOULT sont des orientations à suivre. Un projet d'arrêté interdépartemental avec le préfet du Nord et du Pas-de-Calais est en cours de signature. Il lui semblait même l'avoir déjà signé. Ce point sera vérifié dans la journée. Toutes les concertations avec la chambre interdépartementale ont été menées. Un mécanisme est même en place dans la Somme. Il poursuit en précisant que les trois départements les plus avancés sur la gestion volumétrique de l'eau sont le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. En revanche, il existe de réelles réticences dans l'Aisne et l'Oise. Il faut néanmoins poursuivre sur cette lancée qui fait partie de sujets à mener avec douceur, mais détermination. Il rejoint Monsieur RAOULT sur le caractère essentiel de ce sujet. Sans être forcément à l'échelle du bassin, son rêve serait que les modèles des OUGC, les Organismes Uniques de gestion Collective de l'Eau, associent les services des Agences, les services territoriaux de l'État, les professions agricoles, mais aussi les autres usagers de l'eau, y compris les collectivités locales, les gestionnaires et les industriels, pour ne pas donner le sentiment à la profession agricole qu'elle est la seule à faire l'objet d'attention. Il a autrefois contribué à valider un OUGC dans le Vaucluse, un département soumis à une forte tension, où certains industriels montraient peu d'allant.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« CONTRAT D'OBJECTIFS "EAU ET AGRICULTURE" AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE) »

n° 25-A-057

***est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les
Membres en conflits d'intérêts : LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC),
CRÉTÉ Françoise (Ch Agr Somme, Ch Agr HDF)***

7 - EXAMEN DU PROJET DE CONTRAT D'ACTIONS POUR LA RESSOURCE EN EAU DES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE

Mme VINCENT présente le point n°7 « Examen du projet de contrat d'actions pour la ressource en eau des champs captants du sud de Lille », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

M. le Président GAUME précise, au sujet du CARE, en avoir parlé directement à Monsieur CASTELAIN, Président de la Métropole européenne de Lille, sachant qu'il y avait une question d'ordre. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil métropolitain. Cela n'empêche pas le Conseil d'Administration de l'examiner et de l'adopter s'il le souhaite. Monsieur le Président GAUME tenait seulement à s'assurer que ce point figurait toujours à l'ordre du jour de la MEL, et que tous les voyants étaient au vert de leur côté afin d'éviter à l'Agence d'inscrire financièrement cet engagement dans son enveloppe budgétaire sans qu'il soit suivi ensuite d'un décaissement, et ce, même si ce contrat d'actions au long cours n'appelle pas immédiatement un budget.

M. BARBIER observe que la MEL travaille sur ces sujets depuis très longtemps, au vu du nombre de dossiers intéressants présentés. La lecture du projet lui a suggéré l'idée de réaliser un dossier pédagogique expliquant le coût de la remédiation de certaines évolutions historiques naturelles et anthropiques. Le but serait de montrer les conséquences d'une gestion de l'eau qui n'est pas prise en compte au départ, les coûts de remise à plat d'un dispositif « eau » à cette échelle, d'un CARE pour la collectivité dans son ensemble. Ce n'est pas une accusation, mais une mise en perspective historique.

M. le Président GAUME juge que le dossier pédagogique est une bonne idée ; il pourrait s'accompagner d'un courrier invitant également les collectivités susceptibles de signer des CARE sur le fondement de la carte présentée par Madame VINCENT. Il procède au vote.

La délibération

« VALIDATION DU CARE DES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE »

n° 25-A-058

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Envoi complémentaire au dossier de séance transmis le 24/11/2025

8 - FINANCEMENT DES MAEC EN DEHORS DES ZONES À ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS BIO (PÉRIODE 2026-2027)

Mme VINCENT présente le point n° 8 « Financement des MAEC en dehors des zones à enjeux pour les agriculteurs BIO (période 2026-2027) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« FINANCEMENT DES MAEC HORS ZONES À ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES »

n° 25-A-059

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

M. le Président GAUME signale que, lors de la session de la chambre interdépartementale d'agriculture, une motion sur le bio a été votée récemment à l'unanimité afin d'être transmise au Conseil d'Administration de l'Agence. Preuve que le Nord et le Pas-de-Calais bougent.

M. LEVEUGLE indique qu'un gros travail est également mené sur la gestion volumétrique avec un outil qui sera mis en place sur Nord Pas-de-Calais en 2026. Il fait l'objet actuellement de nombreuses formations. Concernant le bio, il n'a pas assisté personnellement à cette session, mais il croit savoir qu'il y a eu également des évolutions sur les animations et les accompagnements au regard des résultats obtenus. Ce point pourrait être également évoqué.

Concernant le secteur bio, il semble qu'économiquement on soit parvenu à un plateau avec des conversions potentielles. Toutefois, la situation actuelle du monde agricole, en pleine expectative, appelle à rester vigilant. Devant des prix ayant fortement diminué, quand ceux du bio ont augmenté, Monsieur LEVEUGLE met en garde sur l'effet d'opportunisme de nouveaux agriculteurs bio, qui ne chercheraient qu'à profiter des meilleurs prix durant cinq ans avant d'arrêter ensuite. Des cas qu'il a déjà vus.

L'autre problématique porte sur l'arrêt de l'homologation de certains produits à base de cuivre utilisés en culture bio, comme le traitement des semences contre la carie du blé. Un seul grain touché par cette maladie dans l'échantillon prélevé condamne toute la récolte à la méthanisation. Au niveau national, un groupe de travail réfléchit actuellement au sujet, en collaboration avec les semenciers, mais il est possible que des agriculteurs se déconvertissent dans cinq ans à la suite de ces problèmes. Enfin, il faut savoir que la carie du blé interdit toute culture des terres durant huit à neuf ans. Elle pose donc un problème d'assolement. En résumé, la situation est fragile, les prix ont augmenté, le nombre d'agriculteurs bio a diminué, mais avec un effet de plateau qu'il faut sécuriser. Il n'existe plus d'aide au maintien, juste des aides à la reconversion. Tous les éléments permettent d'alimenter les réflexions futures.

M. BRANGER répond à la question de Monsieur LEVEUGLE concernant le financement de l'animation. Il explique qu'une MAEC est une mesure versée directement à l'agriculteur. Pour pouvoir y souscrire, il faut qu'un projet agroenvironnemental et climatique soit porté par une structure pouvant être de nature très différente, comme une collectivité, les chambres ou d'autres relais accompagnant les agriculteurs sur le volet technique, mais aussi dans le dépôt de la demande de souscription à cette mesure. Historiquement, l'Agence de l'Eau n'a jamais financé l'animation des PAEC, sauf une fois en 2024, afin de pouvoir compléter les crédits du ministère de l'Agriculture qui faisaient défaut. Cette question a été effectivement posée la veille. Il a compris qu'elle était au cœur du dialogue de gestion entre la DRAAF et le MASA pour l'obtention d'une dotation permettant de continuer à financer l'ensemble de ces structures pour les moyens d'animation qu'elle déploie. À ce stade, les arbitrages ne semblent pas avoir été rendus. Le sujet est toujours ouvert. La position de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est de dire qu'elle est prête à prendre, d'une certaine manière, le relais, sachant, en effet, que cela peut s'apparenter à un transfert de charge entre le MASA et l'Agence. Elle est donc prête à le faire, non sur le financement de tous les PAEC du bassin Artois-Picardie, mais *a minima* sur ceux connectés ou très liés aux projets territoriaux portés par l'Agence. Il cite les CARE évoqués à l'instant, les projets de lutte contre l'érosion des sols, les programmes prairie, les PMAZH, etc. En effet, la souscription de MAEC est un des outils mobilisés dans le cadre de ces dispositifs, l'Agence de l'Eau n'a donc aucun intérêt à clore ses aides. Il confirme que des arbitrages sont encore en cours avec le MASA avec, peut-être, une issue favorable dans les semaines à venir, mais sans certitude à ce stade.

9 - RENOUVELLEMENT DE L'APPEL À PROJETS SUR LA MOBILISATION DE LA JEUNESSE (PÉRIODE 2026-2027)

M. BRANGER présente le point n° 9 « Renouvellement de l'appel à projets sur la mobilisation de la jeunesse (période 2026-2027) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

M. BARBIER évoque la difficulté de financer des projets, même modestes, faute de moyens au niveau du rectorat. Nombre de projets pédagogiques sont abandonnés sans avoir pu même réunir la somme nécessaire aux déplacements. Sans savoir avec qui ni comment, il lance l'idée de réfléchir à l'élaboration de programmes d'éducation à destination des futurs lycéens principalement, abordant les thématiques de l'eau, la gestion de l'eau et des bassins versants, en trouvant un dispositif pour financer des petites actions.

Mme MATYKOWSKI mentionne un autre appel à projets présenté en Conseil d'Administration, intitulé « FENÊTRES SUR L'EAU ». Il a d'ailleurs été étendu à toutes les thématiques sur l'eau, alors qu'il concernait davantage, à l'origine, les zones humides. Les taux de financement sont quasiment de 100 %, mais avec un plancher minimum signifiant qu'une structure peut piloter plusieurs projets. En effet, les tout petits projets posent une difficulté à l'Agence quant à sa capacité à instruire les dossiers et à les suivre. Cet appel à projets est assez sollicité. Il a pour objectif, en effet, de montrer les richesses propres à un territoire, à la différence des précédents appels à projets qui finançaient essentiellement des déplacements en bus. L'Agence a limité les dépenses de transport pour axer davantage les actions sur la valorisation du territoire. L'intérêt pédagogique est de montrer les zones humides, les thématiques liées à l'eau, les enjeux, proches de chez soi.

M. PATRIS rejoint les propos de Monsieur BARBIER en mentionnant l'existence des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), dès lors qu'il en existe un sur un territoire, ce qui n'est pas le cas partout. Le même problème existe pour l'air ; l'association « L'AIR ET MOI » a été créée à l'intention des enfants du primaire, du collège ou du lycée, afin de les initier à une problématique plus difficile que celle de l'eau, l'air étant invisible. Pour trouver des moyens pédagogiques, l'association fait appel à la Région et aux financements de l'ARS. Pour le reste, c'est toujours le même problème, elle doit se débrouiller. Les rectorats de Lille et d'Amiens sont d'accord, mais il n'y a pas de financements. Il est fondamental de sensibiliser la jeunesse sur l'eau et l'air. Il lance un appel sur des pistes possibles, s'il y en a.

Mme LEVEUGLE se pose la question du caractère ponctuel du projet, ou la nécessité de répercussions sur la durée. En effet, 380 k€ d'aides pour 4 000 personnes touchées, cela représente 95 € par personne. Ce budget est énorme en comparaison de celui dont les communes disposent. En tant qu'élue locale depuis 10 ans, elle sait combien il est nécessaire d'optimiser chaque dépense, avec, de surcroît, de moins en moins d'argent. La somme de 95 € par personne la laisse rêveuse. Cela fait des années qu'elle n'a pas réalisé de projets aussi coûteux. Elle n'y est pas opposée ; il lui semble essentiel de ne pas juger le projet que sur l'instant T, mais d'analyser son apport par la suite. Il était courant, auparavant, d'être beaucoup plus dans le ponctuel. Quatre ans de collège sont vite passés avec des élèves qui ne suivaient pas obligatoirement tout le parcours. La politique a complètement changé, elle essaye désormais que les élèves soient les mêmes durant ces quatre ans, que l'action les imprègne, que cette culture s'ancre vraiment et qu'elle vive au-delà du mandat des élus eux-mêmes. Elle demande quels sont les critères d'analyse permettant de s'assurer qu'il ne s'agit pas seulement d'une opération coûteuse qui, *in fine*, ne changera pas la vision des jeunes.

Mme MATYKOWSKI donne quelques pistes de réponses, notamment la réception, ces jours derniers, de la revue du PJE, la revue du Parlement des Jeunes pour l'Eau. Elle invite à consulter ce document d'une soixantaine de pages, qui recense l'ensemble des actions mises en œuvre. Au-delà des actions ponctuelles, comme le lycée agricole de Dunkerque sur une place écologique, il mentionne aussi la participation à des manifestations, comme la conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), en juin dernier, dédiée à la gestion durable de l'océan. Cette année a vu également la création du Parlement Français des Jeunes pour l'Eau, qui compte deux représentants par bassin, sans parler des manifestations internationales auxquelles leur administrateur, représentant les jeunes, a participé. Il existe bien une continuité vis-à-vis des messages passés, une sensibilisation et une capacité de pouvoir s'exprimer au sein de ces événements et de ces instances, comme le Parlement des Jeunes pour l'Eau. Elle donne également en exemple l'action menée dans le Douaisis auprès de jeunes en voie de déscolarisation qui s'appuie sur des chantiers à l'étranger. Au-delà du sujet « eau et assainissement », il s'agit de donner du sens à leur scolarisation, de leur redonner de la fierté, de même que la capacité à s'exprimer en public

sur une action qu'ils ont menée. Cela va donc plus loin qu'une simple sensibilisation au sujet de « eau et assainissement ».

M. BRANGER fait observer que les 4 000 personnes n'ont pas contribué directement au projet, mais qu'il s'agit du nombre de personnes touchées par la valorisation du projet réalisé. Il y a des noyaux de jeunes, élèves ou pas, qui pilotent la construction d'un projet autour de l'eau, du changement climatique, etc. Dans l'appel à projets, l'Agence demande de travailler sur l'impact en valorisant les acquis par le biais de supports, de vidéos, de sites internet, de réunions, d'assemblées générales, etc. Ces 4 000 personnes sont une mesure d'impact intéressante à évaluer. La question de la régularité se pose ensuite. Il faut que l'Agence de l'Eau puisse quasiment en permanence présenter un schéma de financement pour ces projets. Comme le disait Monsieur BARBIER précédemment, les cofinancements sur leur domaine ont tendance à s'épuiser. Il est nécessaire d'entretenir cette dynamique sur la durée. Enfin, il faut que, parmi ce noyau de jeunes, certains aient envie de consacrer plus de temps à la question de l'eau. Le Parlement des Jeunes pour l'Eau est le meilleur cadre pour cela avec, à sa tête actuellement, une jeune présidente qui impulse beaucoup de dynamisme. Ils verront, dans le dossier du Comité de Bassin, un document très consistant montrant tout ce que les jeunes de ce parlement ont réalisé en 2025.

M. le Président GAUME suggère de voir comment mobiliser l'Éducation nationale, sachant qu'elle ne dispose pas de beaucoup de budget pour les actions « hors titre 2 », c'est-à-dire des crédits de subventions à des structures extérieures. En revanche, il peut y avoir une mise à disposition de temps « agent » ou, seconde possibilité, l'ouverture de projets pédagogiques permettant de mener des actions en partenariat avec des acteurs associatifs ou des partenaires publics, comme l'Agence ou le Parlement des Jeunes pour l'Eau. Il mentionne également l'existence, auparavant, des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) créés lors de la réforme des collèges, il y a une dizaine d'années. Il suggère de demander aux deux rectorats, Amiens et Lille, quelle pourrait être l'approche d'une thématique comme par exemple l'eau ou l'air en faisant travailler des élèves en mathématiques, en français, en histoire-géographie, en biologie – la plus facile à envisager –, etc.

M. PATRIS relève que c'est ce qu'ils font, l'air étant un sujet transversal. L'intérêt est d'aborder l'environnement dans son ensemble, y compris avec un volet technologique, par exemple sur les microcapteurs. En revanche, ils ne s'engagent que si les enseignants intègrent ce projet dans leur programme pédagogique de l'année. N'y aller qu'une fois ou deux ne sert à rien.

Mme LEVEUGLE explique qu'Eden 62 utilisait les EPI, mais ces derniers ne sont plus beaucoup mis en œuvre.

M. le Président GAUME suggère de poser la question aux deux recteurs. Il procède au vote.

La délibération

« APPEL À PROJETS – POLITIQUE JEUNESSE – 2^E ÉDITION – PÉRIODE 2026-2027 – “LA PLACE DES 15-25 ANS DANS LE DÉBAT POUR L'EAU” »

n° 25-A-060

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

10 - LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS SUR LA RENATURATION DES COURS D'ÉCOLE (2026-2027)

M. BRANGER présente le point n° 10 « Lancement d'un appel à projets sur la renaturation des cours d'école (2026-2027) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et Débats :

M. le Président GAUME propose, si le Conseil d'Administration adopte cette délibération, d'inviter les préfets de Département à bien vouloir intégrer cet appel à projets et à en faire la promotion dans le cadre des campagnes qu'ils mèneront.

Mme LEVEUGLE demande si le critère d'un minimum de 1 000 m² à désimperméabiliser disparaît.

M. BRANGER répond qu'il n'est pas question ici d'une révision du 12^e Programme. Mais, dans le cadre de cet appel à projets spécifique, la seule condition imposée est une augmentation de 30 % de la surface en pleine terre.

Mme LEVEUGLE juge que cet appel à projets répond mieux aux besoins des communes en comparaison des 1000 m² imposés dans le 12^e Programme, qui oblige les petites et moyennes communes à traiter toutes les cours d'école en même temps. Ces opérations trop coûteuses ont bloqué beaucoup de projets, ou ont été réalisées sans demander de financements, comme ça a été le cas dans sa commune. Elle poursuit en soulevant la question de la complexité du dossier à remplir. Un point important pour les petites communes, qui ne disposent pas de beaucoup d'ingénierie. Il est important que ce soit simple.

M. BRANGER précise que l'Agence fera en sorte que les modalités soient les plus simples possible, mais que, comme c'est toujours le cas, les équipes de l'Agence sont à la disposition des communes pour les accompagner dans le dépôt de leur demande d'aides, sur les aspects techniques, la vérification de l'atteinte des critères, mais également sur la saisie de la demande sur l'outil RIVAGE.

Mme LEVEUGLE estime qu'il serait intéressant de porter cet appel à projets à la connaissance des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT), qui sont vraiment en relation avec les communes. Dans le Pas-de-Calais, ce sont elles qui traitent toutes les subventions des petites communes. Il serait bien d'envisager un partenariat afin qu'elles puissent relayer cet appel à projets et toucher ainsi un maximum de communes.

Mme MATYKOWSKI propose de poser la question aux trois AMF du bassin.

M. le Président GAUME propose d'intégrer la proposition de Madame LEVEUGLE au mail qui sera adressé aux préfets de Département en mentionnant les MDADT existants dans le Pas-de-Calais, ou d'autres systèmes similaires ailleurs. Il propose également à l'Agence de l'Eau de venir présenter les nouveautés et, notamment, cet appel à projets concernant les cours d'école, lors d'une des visioconférences mensuelles qu'il organise en tant que préfet du Nord, chaque 1^{er} mardi du mois.

M. PATRIS appelle à un point de vigilance quant à la végétalisation des cours d'école, notamment sur la question des espèces choisies afin de ne pas avoir à suivre des cohortes d'enfants sur le plan médical. Les enfants de 5-6 ans sont très sensibles aux allergies.

Mme SAVARIEGO demande s'il y aura un nombre limité d'écoles à l'année. Amiens Métropole, par exemple, compte énormément d'établissements scolaires.

Mme MATYKOWSKI répond que le plafond est limité par le budget, soit deux fois 3 M€.

M. BRANGER précise qu'il est prévu qu'en situation d'arbitrer, faute de budget, l'Agence devait faire en sorte de servir le plus de communes possibles. Les collectivités les plus importantes, comme Lille, Amiens et Dunkerque le font déjà. L'enjeu est d'aller chercher des communes ayant moins d'ingénierie, dans des secteurs plus ruraux. L'objectif est d'arriver à un panel de communes financées le plus large possible. Il

va vérifier dans le cahier des charges, mais il pense que l'Agence s'est réservé le droit de limiter à un seul projet par commune, en cas de problème de disponibilité budgétaire.

Mme SAVARIEGO est d'accord sur le principe, mais note que les cours d'école rurales ont en général moins besoin d'être désimperméabilisées et végétalisées que les citadines.

Cette remarque soulève plusieurs désaccords au sein de l'assemblée.

M. RAOULT prévoit que ses propos vont être jugés désagréables. Il a entrepris une visite des territoires adhérents au SIDEN-SIAN, soit plus de 700 communes et un million d'habitants en zone rurale. Il mesure les centaines de millions d'euros qu'il faudra dépenser pour répondre, par exemple, à la non-conformité de l'eau potable. Une question qui sera largement relayée par l'opposition lors de la campagne des municipales, et qui lui est posée à chaque réunion. Au final, il va falloir plus de 200 M€ pour financer les 20 usines nécessaires pour rendre conforme l'eau potable. Par conséquent, il pose la question de savoir si les cours d'école sont bien prioritaires au regard de l'enjeu de l'eau en termes de qualité, de quantité, de traitements imposés, des nouvelles directives européennes mises en œuvre, etc. Une interrogation d'autant plus légitime à ses yeux qu'il se souvient de demandes de parents d'élèves ayant exigé que les arbres de la cour d'école soient coupés pour éviter que leurs enfants ne heurtent les troncs d'arbres ou ne glissent sur les feuilles. L'autre question est de savoir qui s'occupera de l'entretien des terrains durant les vacances scolaires d'été. Il ne fait nul doute que ce sera à la commune de s'organiser, alors qu'elle a aussi d'autres priorités à gérer. Il insiste sur le fait que l'argent qui va être dépensé pour les cours d'école – même si ce n'est que 7 M€ – ne le sera pas sur les priorités colossales qui s'annoncent. Il estime être en droit de demander quel est le rôle de l'Agence de l'Eau et quelles sont ses priorités.

M. le Président GAUME répond que l'Agence sert évidemment à répondre aux questions que Monsieur RAOULT se pose, avec le regret qu'environ 20 M€ de crédits n'aient pas été utilisés cette année, faute de projets. Il propose, pour éviter de voir des crédits non engagés, de pouvoir booster les taux de projets sur la potabilité et la mise en conformité. Il partage l'avis de Monsieur RAOULT sur le fait qu'il est très difficile d'expliquer la distinction subtile entre la potabilité et la conformité. Une subtilité tout aussi ardue à comprendre pour la population. D'un côté, il est conseillé de ne pas boire l'eau minérale en bouteille, plus chère, en raison notamment de la présence de microplastiques, de l'autre, l'eau du robinet pourtant potable s'avère non conforme. Ne pas savoir où mènent ces problématiques sanitaires ne génère pas la confiance dans la gestion de l'eau. Il donne raison à Monsieur RAOULT quant aux priorités qu'il a énoncées. Pour autant, l'Agence dispose de budgets. C'est donc une autre forme de priorité que de travailler à la perméabilité des sols, et, notamment à l'infiltration à la parcelle, comme c'est le cas dans une cour d'école désimperméabilisée.

Il propose de passer au vote.

La délibération

« APPEL À PROJETS "COURS D'ÉCOLES" 2026-2027 »

n° 25-A-061

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

13 - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Mme VINCENT et Mme PERCELAY présentent le point n° 13 « Contrat d'Objectifs et de Performance », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

M. le Président GAUME procède au vote.

La délibération

« CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) »

n° 25-A-064

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

M. le Président GAUME quitte la séance à 12 h 42

M. le Vice-Président LEFEBVRE prend la présidence de séance.

14 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

Mme FIOLET présente le point n° 14 « Admissions en non-valeur et remises gracieuses », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

M. le Vice-Président LEFÈBVRE propose de passer au vote.

La délibération

« ADMISSION EN NON-VALEUR »

n° 25-A-065

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

La délibération

« REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS POUR RETARD DE PAIEMENT »

n° 25-A-066

3 options soumises au vote :

La proposition de rejet de la remise gracieuse est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

11 - EXAMEN DES PROGRAMMES D'ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI 4 LYS, PEP DELTA DE L'AA)

M. BRANGER présente le point n° 11 « Examen des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI 4 Lys, PEP Delta de l'Aa) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

M. le Vice-Président LEFÈBVRE propose de passer au vote.

La délibération

« PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS : NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PAPI 4 DE LA LYS ET AVENANT AU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES DU PAPI 2 DU DELTA DE L'AA »

n° 25-A-062

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les membres en conflit d'intérêts :

Delta de la Lys : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle

Delta de l'Aa : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN), ROUZE Thierry

Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

Mme MATYKOWSKI fait part, pour information, de la tenue, la veille, d'une commission inondation de bassin où le PAPI de l'Avesnois a été examiné. Il sera représenté en consultation écrite, puisqu'il n'y avait pas le quorum pour l'adopter.

M. le Vice-Président LEFÈBVRE confirme qu'ils l'ont déjà reçu.

12 - MESURES DE TRANSITION RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS DE COLLECTE

M. BRANGER présente le point n° 12 « Mesures de transition Raccordement aux Réseaux Publics de Collectes », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

M. le Vice-Président LEFÈBVRE propose de passer au vote.

La délibération

« MESURES DE TRANSITION RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS DE COLLECTES »

n° 25-A-063

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

POINT D'INFORMATION

15 - CALENDRIER DES INSTANCES 2026

Mme MATYKOWSKI présente le point n° 15 « calendrier des instances 2026 », en référence au dossier et au diaporama de séance.

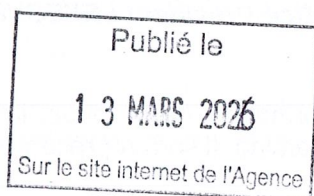
Pas de remarque.

M. le Vice-Président LEFÈVRE remercie les membres présents et clôt la séance du Conseil d'Administration à 12 h 54.

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bertrand GAUME



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE



Isabelle MATYKOWSKI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 NOVEMBRE 2025**

LISTE D'ÉMARGEMENT / PRÉSENCES

" Sous-collège "		Présences	Mandats
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Présent	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant Départements	MOLET Delphine	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat M. TACCOEN
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Présente (arrivée 10h10)	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc (Vacant)		
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise	Présente (arrivée 10h10)	
	LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présent	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)		
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence accompagnée de M. DEVISME Simon
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme FIORI Marie
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Présent	Accompagné de M. GRAVES Arnaud et Mme FURNE Emilie
DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant	Excusé	Représenté par M. PHILIPPE Mikael
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	Représenté par M.GUEREL Florent
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme LEDEIN Emilie
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par M. LEFRANC David
Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusée	Représenté par M. RYCKEBUSCH Gilles
Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant	Excusé	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent	
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente	
Membres Consultatifs		
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M.BASMADJIAN	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
INTERNES		
VINCENT Isabelle	Présente	
BRANGER Pierre	Présent	
BOUGHABA Jeanne	Présente	
PASSE Delphine	Présente	
DUBREUX Marie	Présente	
LANCEA Gérard	Présent	
LEFEBVRE Sébastien	Présent	
DECAMPS Suzy	Présente	
BROCHET Sandrine	Présente	
CELARY Cathy	Présente	
LECLERCQ Lydie	Présente	
MARSZALEK Anaïs	Présente	
Externe		
Mme DUVIVIER (Prestataire PV)	Présente	

La réunion est présidée par Monsieur le Président GAUME, préfet coordonnateur de Bassin, jusqu'à 12 h 42, puis par Monsieur le Vice-Président LEFEBVRE jusqu'à la fin de la séance. Monsieur le Président GAUME ouvre la séance à 9 h 51.

Plusieurs points d'actualité ont été présentés en préambule :

- La réception du rapport d'observation provisoire de l'audit de la Cour des comptes mené durant le premier semestre 2025. Le rapport définitif est prévu début 2026.
- La participation de l'Agence de l'Eau aux congrès des maires du Nord, du Pas-de-Calais et au congrès national, avec la signature d'un partenariat entre les six Agences et la SNCF.
- Le partenariat signé entre les Agences de l'Eau et l'ADEME, portant sur l'organisation de réunions communes et un partage de connaissances approfondies sur des sujets comme la consommation en eau des *data centers*.

POINTS DÉCISIONNELS

1 - Approbation du procès-verbal et relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

2 - Budget initial 2026

Présentation du dossier par : Mme MATYKOWSKI et Mme DUBREUX

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

L'avancée des débats au parlement concernant le budget peut laisser entrevoir un vote d'ici au 31 décembre 2025. Une incertitude demeure cependant quant à savoir si le projet de loi deviendra la loi de Finances en janvier 2026.

Un des points importants est le rappel que ce budget initial 2026 s'appuie sur des hypothèses, puisqu'il s'agit de la première année de perception des nouvelles redevances. Il faudra donc attendre la période de déclaration, début avril 2026, pour entériner les prévisions d'assiettes au regard des encaissements réels .

Autre sujet d'incertitude, le niveau d'engagement prévu pour 2025 s'élèverait autour de 90 %. Il va donc jouer directement sur la consommation des crédits de paiements en 2025. Cette

question est au cœur de la problématique récurrente du niveau de trésorerie trop élevé de l'Agence au vu des récents critères de la direction du budget, niveau qui a donné lieu au prélèvement de 52 M€ par l'État. La répartition des 130 M€ prélevés par l'État sur la trésorerie des Agences de l'Eau s'est basée sur les éléments suivants : la moitié (65 M€) l'a été sur la trésorerie non affectée disponible dans les Agences. C'est cette part qui a lourdement pesé en défaveur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et ce, en dépit du soutien apporté par Monsieur le Président GAUME. La seconde moitié du prélèvement prenait en compte les engagements prévus au 12^e Programme d'Intervention. En revanche, cette remarque appelle à prendre en compte deux critères importants dans le non-décaissement des budgets : la maturité des projets lorsque certains n'aboutissent pas et, pour d'autres, le temps long nécessaire à leur réalisation. En effet, certaines opérations comme la construction d'une station d'épuration peuvent prendre plusieurs années au regard des autorisations, recours administratifs et réglementations en vigueur. Enfin, parmi les volets d'action mis en place pour accélérer les décaissements – et donc faire aussi baisser la trésorerie – l'Agence va poursuivre son opération d'épure des restes à payer d'opérations non soldées des années 2019-2020-2021 tout début 2026, comme elle l'a fait pour les dossiers antérieurs à 2019 en 2025.

Monsieur le Président GAUME a rappelé que l'annualité budgétaire est un fondement constitutionnel historique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen demandant, chaque année, aux représentants du peuple l'autorisation de percevoir des recettes et dépenser l'argent public. Un fonds de roulement dépassant très largement la norme prudentielle peut être qualifié de préoccupant du fait que cet argent public reste inutilisé alors qu'il serait utile ailleurs.

Les représentants du personnel ont choisi de s'abstenir lors du vote du budget 2026 en raison des incertitudes qui restent à lever ainsi que de l'inadéquation entre la baisse de 12 ETP prévue dans le projet de loi de finances actuel et les ambitions du 12^e Programme d'intervention porté par l'Agence. Une situation que le contrat d'objectifs à l'ordre du jour rend d'autant plus critique.

La délibération « BUDGET INITIAL 2026 » n° 25-A-044 est adoptée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 avec 2 abstentions selon le décompte de voix suivant : Membres inscrits : 33 ; Membres présents : 27 ; Mandats : 2 ; Votants : 29 ; Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2 (Alain SIX et Bruno PENISSON) ; Suffrages exprimés : 27

3 - Révision du 12^e Programme d'intervention

Présentation du dossier par : Mme VINCENT

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Les révisions présentées portent sur des aspects techniques ou juridiques qui permettront à l'Agence d'accompagner sur la partie « gestion de l'eau » les dossiers d'aménagement urbain, notamment les projets ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier). Ce soutien, apporté par l'Agence à la rénovation du logement et au réaménagement de l'espace public est salué par Monsieur le Président GAUME.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE » n° 25-A-045 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Elle remplace la délibération n° 25-A-033 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

La délibération « EAU ET NATURE EN VILLE ET VILLAGE » n° 25-A-046 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Elle remplace la délibération n° 25-A-034 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE » n° 25-A-047 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Elle remplace la délibération n° 24-A-056 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » n° 25-A-048 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Elle remplace la délibération n° 24-A-058 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024.

La délibération « MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE » n° 25-A-049 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Elle remplace la délibération n° 25-A-037 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

4 - Examen des pactes de gouvernance avec les SAGE (AMEVA, Boulonnais, Scarpe Amont, Yser)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Le groupe de travail sur le SDAGE qui s'est réuni quelques jours avant le CA a mis en évidence la sensibilité des questions ayant trait aux zones humides et le travail qu'il reste à faire pour se mettre d'accord sur leur délimitation. Enfin, il a été précisé que les SAGE de la Somme ont d'ores et déjà mené le travail d'identification et de catégorisation des zones humides. Ce travail ne leur sera donc pas redemandé dans les trois prochaines années.

La délibération « VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE AVEC LES SAGES » n° 25-A-050 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les Membres en conflit d'intérêts :

SAGE Boulonnais :

BARBIER Luc (PNR Caps et Marais d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais),
RINGOT Bertrand (Prst II Wateringues, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)
(Mandat à M. TACCOEN), LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC, membre de la CLE du
SAGE du Boulonnais), CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE du
Boulonnais), SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais),
Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE du Boulonnais) –
Mme CLERMONT BROUILLET, Représentante de l'OFB (membre de la CLE du SAGE du
Boulonnais) – Mme LEDEIN, LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des estuaires picards et de la
mer d'Opale, membre de la CLE du SAGE du Boulonnais)

SAGE Scarpe Amont :

RAOULT Paul (NOREADE, membre CLE SAGE Scarpe Amont), LEVEUGLE Emmanuel (Ch
Agr NPDC et VP Campagnes vivantes, membres de la CLE du SAGE Scarpe Amont),
CADET Jocelyne (FPPMA PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont), TACCOEN
Jean-Michel (VP Fédération des chasseurs du PDC, membre de la CLE du SAGE Scarpe
Amont), BARBIER Luc (VP CEN HDF, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont), SIX
Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont), Représentant de la
DREAL (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme CLERMONT BROUILLET,
Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – Mme FIORI
Représentant de VNF (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) – M. RYCKEBUSCH

SAGE Somme Aval et Haute-Somme :

TACCOEN Jean-Michel (CR HDF, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-
Somme), MOLET Delphine (CD Aisne, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-
Somme), DISSAUX Jean-Claude (CD PDC, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et
Haute-Somme), SIX Alain (UFC-Que choisir, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et
Haute-Somme), Représentant de la DREAL (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et
Haute-Somme) – Mme CLERMONT BROUILLET, Représentant de la DRAAF (membre de la
CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – Mme CLOMES, Représentant de VNF
(membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) – M. RYCKEBUSCH,
Représentant de l'OFB (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme) –
Mme LEDEIN, Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE Somme Aval et
Haute-Somme) – Mme FIORI, SAVARIEGO Isabelle (CA Amiens Métropole, membre de la
CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme), CRETE Françoise (Ch Agr Somme, membre
de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-Somme), LEVEUGLE Emmanuelle (PNM des
estuaires picards et de la mer d'Opale, membre de la CLE du SAGE Somme Aval et Haute-
Somme)

SAGE Yser :

LEVEUGLE Emmanuelle (SYMSAGEL, future structure porteuse du SAGE de l'Yser),
TACCOEN Jean-Michel (CR HDF, membre de la CLE du SAGE de l'Yser), RAOULT Paul
(SIDEN-SIAN, membre CLE du SAGE de l'Yser), BARBIER Luc (PNR Caps et Marais
d'Opale, membre de la CLE du SAGE de l'Yser), LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC,
membre de la CLE du SAGE de l'Yser), Représentant de la DREAL (membre de la CLE du
SAGE de l'Yser) – Mme CLERMONT BROUILLET, Représentant de la DRAAF (membre de
la CLE du SAGE de l'Yser) – Mme CLOMES, Représentant de l'OFB (membre de la CLE du
SAGE de l'Yser) – Mme LEDEIN, Représentant de l'ARS HDF (membre de la CLE du SAGE
de l'Yser) – Mme FIORI

5 - Examen des demandes de participation financière

Présentation du dossier par : M. BRANGER

5.1 - Épuration publique (ligne 11)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 1 273 509 €**

- REG-2025-00941 SIDEN-SIAN

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (1 dossier - ligne 11) » n° 25-A-051, 1 dossier dérogatoire présenté directement en CA : est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le membre en conflit d'intérêts : Dossier 2025-00941 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul

5.2 - Réseaux d'assainissement (ligne 12)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 123 255 €**

- REG-2025-01017 SIDEN-SIAN

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX (1 dossier – ligne 12) » n° 25-A-052, 1 dossier dérogatoire présenté directement en CA : est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le membre en conflits d'intérêts : Dossier 2025-01017 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul

5.3 - Gestion des eaux pluviales (ligne 16)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

- **8 dossiers de participation financière pour un montant de 2 041 628 €**

- REG-2025-01032 LE TOUQUET PARIS-PLAGE
- REG-2025-01030 BOULOGNE-SUR-MER
- REG-2025-01034 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00757 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00727 DÉPARTEMENT 62
- REG-2025-00575 CA LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00563 CA DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE
- REG-2025-00432 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN

Pas de remarque.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES (8 dossiers - ligne 16) » n° 25-A-053, 8 dossiers dérogatoires présentés directement en CA : est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les membres en conflit d'intérêts :

Relevé de décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

Dossier 2025-01034 : CU Dunkerque : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN)
Dossier 2025-00727 : Département 62 : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle
Dossier 2025-00563 : CABBALR : LEVEUGLE Emmanuelle

● **8 dossiers de participation financière pour un montant de 5 030 440 €**

- REG-2025-00612 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00620 SPL DE L'ARTOIS
- REG-2025-00859 SA ÉCONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELÉE
- REG-2025-00897 SA ÉCONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELÉE
- REG-2025-00925 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-00926 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-00928 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EURALILLE
- REG-2025-01098 HABITAT DU NORD SA DE HLM

Pas de remarque.

Adoption à l'unanimité c.f. en article 4 de la délibération « GESTION DES EAUX
PLUVIALES
n° 25-A-053 : 8 demandes d'aides en cours d'instruction en délégation d'attribution
du CA à la Directrice Générale.

5.4 – Eau potable (ligne 25)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

● **7 dossiers de participation financière pour un montant de 1 151 376 €**

- REG-2025-01013 HENU
- REG-2025-01009 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00979 CA LENS-LIÉVIN
- REG-2025-00818 CC DU VAL DE SOMME
- REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS
- REG-2025-00330 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00329 SIDEN-SIAN

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Le dossier n° REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS arrive dans un contexte particulier qui renvoie à l'audition des Agences de l'Eau par le Sénat mettant non seulement en doute la véracité des explications apportées, mais suggérant également l'ostracisation des petites communes souhaitant conserver leur gouvernance en matière de distribution d'eau potable. Ce dossier en est le parfait contre-exemple.

Monsieur le Président GAUME propose d'adresser un courrier à Monsieur CAILLAUD, préfet de l'Oise, afin de l'inviter à examiner l'intérêt qu'il y aurait à accompagner la collectivité sur ce dossier, notamment en mobilisant des subventions d'investissement à sa disposition comme

la DETR, surtout si des études sont nécessaires. En effet, il est fort probable que la pollution provoquée par le PVC sur l'eau s'étende également au milieu environnant.

Reste toutefois une interrogation de certains membres du Conseil d'Administration quant à la pertinence qu'une commune d'une quinzaine d'habitants seulement veuille conserver son autonomie sans chercher à rejoindre une communauté de communes ou un syndicat.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (7 dossiers - ligne 25) » n° 25-A-054, 6 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité avec réserve/recommandations de la CPI du 7 novembre Dossier REG-2025-00602 – Gouy-les-Groseilliers : est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins le membre en conflit d'intérêts : 3 Dossiers : 2025-01009, 2025-00330, 2025-00329 : SIDEN-SIAN : RAOULT Paul

5.5 - Milieux naturels (ligne 24)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

● 4 dossiers de participation financière pour un montant de 949 912 €

- REG-2025-00968 SMAECEA
- REG-2025-01015 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00681 CC PONTIEU- MARQUENTERRE
- REG-2025-00773 SIVOM DE LA RÉGION D'AULT

Pas de remarque.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈME (4 dossiers – ligne 24) » n° 25-A-055, 3 dossiers dérogatoires présentés directement en CA et 1 dossier dérogatoire ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la CPI du 7 novembre (Dossier REG-2025-00773 - 2 volets – SIVOM de la région d'Ault) est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

5.6 - Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins ligne 29 (ligne 29)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

● 4 dossiers de participation financière pour un montant de 440 492 €

- REG-2025-00981 SYMSAGEB
- REG-2025-00977 SYMSAGEB
- REG-2025-00758 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00723 USAN

Pas de remarque.

La délibération « PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS (4 dossiers – ligne 29) » n° 25-A-056, 4 dossiers dérogatoires présentés

Relevé de décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

directement en CA est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

6 - Contrats Eau et Agriculture (CA 59 62, CA 80, CAHDF)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Mme MATYKOWSKI souhaiterait que la signature des contrats Eau et Agriculture ait lieu lors du salon de l'Agriculture fin février.

Une des remarques porte sur le « droit à l'eau » concernant l'irrigation mise en place avec succès dans la Somme et qu'il serait utile d'étendre aux autres départements des Hauts-de-France. À ce sujet, Monsieur le Président GAUME informe qu'un projet d'arrêté interdépartemental avec le préfet du Nord et du Pas-de-Calais est en cours de signature. Il demande de vérifier si cet arrêté n'a pas déjà été signé. Dans l'idéal, il souhaiterait que le modèle des Organismes Uniques de gestion Collective de l'Eau (OUGC) serve d'inspiration pour réunir toutes les parties prenantes sur cette question (les services des Agences, les services territoriaux de l'État, les différents usagers de l'eau, les collectivités locales, les gestionnaires, les industriels, etc.) et pas seulement les professions agricoles.

La délibération « CONTRAT D'OBJECTIFS "EAU ET AGRICULTURE" AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE » n° 25-A-057 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les membres en conflit d'intérêts : LEVEUGLE Emmanuel (Ch Agr NPDC), CRETE Françoise (Ch Agr Somme, Ch Agr HDF).

7 - Examen du projet de contrat d'actions pour la ressource en eau des champs capotants du sud de Lille

Présentation du dossier par : M. VINCENT

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Monsieur le Président GAUME s'est assuré auprès de Monsieur CASTELAIN, Président de la Métropole européenne de Lille, que le dossier était toujours d'actualité. Il sera examiné lors d'un prochain conseil métropolitain.

Il retient également l'idée de Monsieur BARBIER d'un dossier pédagogique qui, non seulement, apporterait un éclairage historique sur l'évolution de la gestion de l'eau, mais expliquerait les coûts et les incidences pour la collectivité d'une remise à plat devenue inéluctable. Il propose d'accompagner ce dossier d'une lettre à l'adresse des collectivités susceptibles de signer des CARE en se fondant sur la carte présentée par Madame VINCENT.

La délibération « VALIDATION DU CARE DES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE » n° 25-A-058 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.
Envoi complémentaire au dossier de séance transmis le 24/11/2025.

8 - Financement des MAEC en dehors des zones à enjeux pour les agriculteurs BIO (période 2026-2027)

Présentation du dossier par : Mme VINCENT

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Pas de remarque avant le vote. En revanche, après la délibération, la motion récente sur le bio adoptée à l'unanimité lors de la session de la chambre interdépartementale d'agriculture a été évoquée. Il a été également question d'un nouvel outil de gestion volumétrique de l'eau qui sera déployé dans le Pas-de-Calais en 2026.

D'une manière plus générale, le secteur de l'agriculture bio s'est aujourd'hui stabilisé, profitant de la remontée des prix quand ceux de l'agriculture conventionnelle baissaient. Cette augmentation peut induire une conversion opportuniste chez certains agriculteurs, qui restera sans lendemain une fois les cinq ans passés. L'autre difficulté à laquelle l'agriculture bio doit faire face est la fin de l'homologation des produits de traitement à base de cuivre, utilisés en bio, notamment pour lutter contre la carie du blé. Non seulement cette maladie rend impropre l'ensemble de la récolte, mais elle interdit toute culture des terres durant huit à neuf ans. Tous ces éléments dévoilent la fragilité du modèle bio et sont autant de paramètres de réflexion à prendre en compte pour le futur.

La question du financement de l'animation des PAEC fait l'objet d'un dialogue toujours en cours entre la DRAAF et le MASA. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie se déclare prête à accepter ce transfert de charge de la part du MASA, mais seulement sur les PAEC en lien avec les projets territoriaux qu'elle porte, comme les CARE, les projets de lutte contre l'érosion des sols, les PMAZH, etc. qu'elle entend poursuivre.

La délibération « FINANCEMENT DES MAEC HORS ZONES À ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES » n° 25-A-059 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

9 - Renouvellement de l'appel à projets sur la mobilisation de la jeunesse (période 2026-2027)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Les moyens pour mettre en place des actions pédagogiques à destination des jeunes, qu'elles touchent le domaine de l'air ou de l'eau, se révèlent insuffisants, voire totalement absents. Pourtant, leur intérêt est primordial pour l'avenir. Un appel à trouver des systèmes de financement palliant les manques de budget de l'Éducation nationale a été lancé.

Madame MATYKOWSKI rappelle que l'appel à projets « FENÊTRES SUR L'EAU » concerne désormais toutes les thématiques, et non plus seulement les zones humides comme à l'origine. Son taux de financement est proche de 100 %, avec toutefois un montant plancher. Il est cependant possible à une seule structure de piloter plusieurs projets. Cette disposition répond à la difficulté de l'Agence d'instruire et de suivre les tout petits projets. En outre, cet appel à projets porte davantage l'accent sur les richesses territoriales locales et la valorisation pédagogique qui se fait *via* différents supports (écrits, vidéos, réunions, etc.) que sur des dépenses telles que le transport.

Toutefois, la question de juger l'efficacité des actions en terme de coût rapporté au nombre de personnes touchées, ainsi que le gain obtenu sur le long terme, a été soulevée. Ce point est l'occasion d'évoquer la revue du PJE, la revue du Parlement des Jeunes pour l'Eau, dont le dernier numéro est disponible. Il y est question notamment des actions mises en œuvre tout au long de 2025 qui vont au-delà de la sensibilisation au sujet « eau et assainissement ».

Monsieur le Président GAUME propose de voir comment mobiliser l'Éducation nationale, sachant qu'il y a peu de crédits de subventions pour les structures extérieures. Il existe toutefois des mises à disposition de temps « agent ». La seconde possibilité est la création de projets pédagogiques en partenariat avec des acteurs associatifs ou des partenaires publics, comme l'Agence de l'Eau ou le Parlement des Jeunes pour l'Eau. Il suggère également de poser la question des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) aux deux rectorats d'Amiens et de Lille, à la fois sur leur maintien et sur l'approche de sujets comme l'air et l'eau qui pourrait en être faite.

La délibération « APPEL A PROJETS - POLITIQUE JEUNESSE - 2^E ÉDITION – PÉRIODE 2026-2027 - « LA PLACE DES 15-25 ANS DANS LE DÉBAT POUR L'EAU » » n° 25-A-060 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

10 - Lancement d'un appel à projets sur la renaturation des cours d'école (2026-2027)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :

Si cette délibération est adoptée, Monsieur le Président GAUME propose d'inviter les préfets de département à bien vouloir intégrer l'appel à projets sur la renaturation des cours d'école et à en faire la promotion dans le cadre des campagnes qu'ils mèneront. Il suggère également qu'ils portent attention aux MDADT (Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial) dans le Pas-de-Calais ou toute structure équivalente ailleurs. Enfin, il propose à l'Agence de l'Eau de présenter ces nouveautés et, notamment, cet appel à projets lors d'une des visioconférences mensuelles qu'il organise en tant que Préfet du Nord, chaque 1^{er} mardi du mois.

La disparition, pour cet appel à projets, de la contrainte d'un *minima* de 1000 m² de surface à désimperméabiliser au profit du critère d'augmentation de 30 % de la surface en pleine terre est saluée. Cette disposition permet en effet aux petites et moyennes communes de ne pas devoir engager tous les travaux en même temps. Reste cependant la question de la complexité du dossier à remplir, sachant, pour rappel, que les services de l'Agence sont à la disposition des communes pour les aider dans le dépôt du dossier, sur les aspects techniques, la vérification des critères exigés et la saisie de la demande sur l'outil RIVAGE. Il est précisé également que l'objectif de l'appel à projets est de financer un large panel de communes, notamment les plus rurales ne disposant pas d'ingénierie suffisante. Un point du cahier des charges demande à être vérifié, mais l'Agence pourrait se réserver le droit d'accepter un seul projet par commune en cas d'arbitrage, faute de budget suffisamment disponible.

Devant les sommes colossales qui devront être mobilisées pour répondre aux défis de qualité et de quantité de la ressource en eau, notamment l'application de nouvelles normes européennes sur la mise en conformité de l'eau potable, la végétalisation des cours d'école peut apparaître comme secondaire.

Pour éviter des crédits non engagés, M. le Président GAUME propose de booster les taux de projets sur la potabilité et la mise en conformité. Par ailleurs, il convient que la distinction entre « potabilité » et « conformité » est difficile à expliquer, et que cette question va mobiliser beaucoup d'argent. Pour autant, l'Agence dispose de budgets suffisants pour que la végétalisation des cours d'école ait toute sa place dans la panoplie des actions de perméabilisation du sol utiles à l'infiltration à la parcelle recherchée.

Enfin, en petit point d'alerte, la végétalisation des cours d'école appelle à être vigilants sur les essences choisies, les enfants de 5-6 ans étant sensibles aux allergies.

La délibération « APPEL A PROJETS « COURS D'ÉCOLE » 2026-2027 » n° 25-A-061 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

13 - Contrat d'Objectifs et de Performance

Présentation du dossier par : Mme VINCENT et Mme PERCELAY

Pas de remarque.

La délibération « CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) » n° 25-A-064 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

M. le Président GAUME quitte la séance à 12 h 42

M. le Vice-Président LEFÈBVRE prend la présidence de séance.

14 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Présentation du dossier par : Mme FIOLET

Pas de remarque.

La délibération « ADMISSION EN NON-VALEUR » n° 25-A-065 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

La délibération « REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS POUR RETARD DE PAIEMENT » n° 25-A-066. 3 options soumises au vote : la proposition de rejet de la remise gracieuse est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

11 - Examen des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI 4 Lys, PEP Delta de l'Aa)

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS : NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PAPI 4 DE LA LYS ET AVENANT AU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES DU PAPI 2 DU DELTA DE L'AA » n° 25-A-062 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts : Delta de la Lys : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle. Delta de l'Aa : RINGOT Bertrand (Mandat à M. TACCOEN), ROUZE Thierry. Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

12 - Mesures de transition Raccordement aux Réseaux Publics de Collectes

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « MESURES DE TRANSITION RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS DE COLLECTES » n° 25-A-063 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Signature M. Le Vice-Président LEFÈBVRE ayant présidé.

POINT D'INFORMATION

15 - Calendrier des instances 2026

Présentation du dossier par : Mme MATYKOWSKI

Pas de remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration est levée à 12 h 54.

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bertrand GAUME

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE



Isabelle MATYKOWSKI

Publié le
13 MARS 2026
Sur le site internet de l'Agence